

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## SILVANET™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.07.2022
2.0	03.10.2024	800080004935	Date de la première version publiée: 19.07.2022

Corteva Agriscience™ vous encourage à lire et bien comprendre toute la Fiche de Données de Sécurité (FDS) car elle contient des informations importantes. Cette FDS donne en effet aux utilisateurs des informations sur la protection de la santé humaine et sur la sécurité sur le lieu de travail, sur la protection de l'environnement et est une référence pour les interventions d'urgence. Les utilisateurs et les applicateurs des produits doivent en tout premier lieu consulter l'étiquette fixée sur ou accompagnant le contenant du produit. Cette Fiche de Données de Sécurité est conforme aux normes et aux réglementations de la Belgique et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : SILVANET™

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : CC33-00YF-4004-1473

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit phytosanitaire, Herbicide

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

##### Importateur/Distributeur

Corteva Agriscience Belgium B.V.  
Rue Montoyer 25  
1000 Brussel  
BELGIUM

Information aux clients : +31 164 444 000

Adresse e-mail : SDS@corteva.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

SGS: +32 3 575 55 55

En cas d'urgence, contactez le Centre Antipoison Belge: +32 70 245 245

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## SILVANET™

Version 2.0	Date de révision: 03.10.2024	Numéro de la FDS: 800080004935	Date de dernière parution: 19.07.2022 Date de la première version publiée: 19.07.2022
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers



#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Sensibilisation cutanée, Sous-catégorie 1B	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :		
Mention d'avertissement :	Attention	
Mentions de danger :	H317 H410	Peut provoquer une allergie cutanée. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Informations Additionnelles sur les Dangers :	SP1	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
	SPa1	Pour éviter le développement de résistance, alterner l'emploi de ce produit avec d'autres ayant un mode d'action différent. Le code HRAC pour le mode d'action des substances actives de ce produit est 4.
	SPe1	Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du triclopyr entre mi-octobre et début mars.
	SPe1	Pour protéger les eaux souterraines, la quantité totale de triclopyr/ha apportée par ce produit ou tout autre produit contenant du triclopyr ne peut pas dépasser 480 g/ha/12 mois. Cette restriction ne s'applique pas à l'usage dans les systèmes avec recirculation de l'eau.
	SPe3	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux eaux de

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## SILVANET™

Version 2.0      Date de révision: 03.10.2024      Numéro de la FDS: 800080004935      Date de dernière parution: 19.07.2022  
Date de la première version publiée: 19.07.2022

		surface (voir mesures de réduction du risque)
	SPe3	Pour protéger les plantes non-ciblées appliquer obligatoirement un pourcentage minimum de réduction de la dérive (voir mesures de réduction du risque).
	SPo	Ne pas pénétrer dans des cultures/surfaces traitées avant que le dépôt de pulvérisation ne soit complètement sec.
Conseils de prudence	:	<b>Prévention:</b> P261 Éviter de respirer les vapeurs ou aérosols. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection. <b>Intervention:</b> P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment l'eau pendant au moins 15 minutes. P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P391 Recueillir le produit répandu.

### Etiquetage supplémentaire

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Le pourcentage suivant de mélange est constitué de composant(s) ayant une forte toxicité inconnue en cas d'inhalation : 4,7191 %

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## SILVANET™

Version 2.0      Date de révision: 03.10.2024      Numéro de la FDS: 800080004935      Date de dernière parution: 19.07.2022  
Date de la première version publiée: 19.07.2022

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

##### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index REACH Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Sel de triéthylamine du triclopyr	57213-69-1 260-625-1	Flam. Liq. 3; H226 Eye Irrit. 2; H319 STOT RE 2; H373 (Reins) Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	8,18
Fluroxypyr-meptyl	81406-37-3 279-752-9 607-272-00-5	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	2,92
Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène	1189173-42-9 918-811-1 01-2119463583-34-0008, 01-2119463583-34-0009, 01-2119463583-34-0010	STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	$\geq 3 - < 10$
Alcools, C12-14(even numbered), ethoxylated	Non attribuée 01-2119487984-16	Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400	$\geq 3 - < 10$
triéthylamine	121-44-8 204-469-4 612-004-00-5 01-2119475467-26-0012, 01-2119475467-26-0013	Flam. Liq. 2; H225 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 3; H331 Acute Tox. 3; H311 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire)  Limite de concentration spécifique STOT SE 3; H335 $\geq 1 \%$	$\geq 0,1 - < 0,3$

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## SILVANET™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.07.2022
2.0	03.10.2024	800080004935	Date de la première version publiée: 19.07.2022

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.
- En cas d'inhalation : Sortir la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler un Centre d'Urgence ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle; si le bouche à bouche est pratiqué, utiliser une protection (par exemple un masque de poche, etc.). Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour plus de conseils sur le traitement. Si la respiration est difficile, une personne qualifiée doit administrer de l'oxygène.
- En cas de contact avec la peau : Retirer les vêtements contaminés. Laver la peau avec du savon et beaucoup d'eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler le Centre Antipoison ou le médecin pour des conseils sur le traitement. Laver les vêtements avant de les remettre. Les souliers et autres articles en cuir contaminés ne pouvant être décontaminés doivent être éliminés de façon appropriée.
- En cas de contact avec les yeux : Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement pendant 15 à 20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les verres de contact et continuer de rincer les yeux. Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement.
- En cas d'ingestion : Aucun traitement médical d'urgence n'est nécessaire.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Maintenir un degré adéquat de ventilation et d'oxygénation du patient. Peut provoquer des symptômes semblables à ceux de l'asthme (affection respiratoire réactionnelle). Bronchodilatateurs, expectorants, antitussifs et corticostéroïdes peuvent aider. Aucun antidote spécifique. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient. Une exposition excessive répétée peut aggraver une maladie pulmonaire préexistante.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## SILVANET™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.07.2022
2.0	03.10.2024	800080004935	Date de la première version publiée: 19.07.2022

---

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée  
Mousse résistant à l'alcool

Moyens d'extinction inappropriés : Aucun(e) à notre connaissance.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Toute exposition à des produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.

Produits de combustion dangereux : Lors d'un incendie, la fumée peut contenir le matériau d'origine en plus des produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants.  
Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter:  
Oxydes de carbone  
Oxydes d'azote (NOx)

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction : Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.  
Évacuer la zone.  
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.  
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

Information supplémentaire : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

---

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## SILVANET™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.07.2022
2.0	03.10.2024	800080004935	Date de la première version publiée: 19.07.2022

locales.  
Tout déversement dans l'environnement doit être évité.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
Empêcher l'épandage sur une vaste zone (p. ex., par confinement ou par des barrières anti-huile).  
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.  
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : À l'aide d'un absorbant approprié, nettoyez les déversements de produits restants.  
Les réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer aux émanations et à l'élimination de cette matière, ainsi qu'aux matières et articles utilisés dans le nettoyage des émanations.

Pour les déversements importants, construisez une digue, ou un espace de confinement pour éviter que le matériau ne s'épande. Si le matériau peut ensuite être pompé, Les matériaux récupérés doivent être stockés dans un récipient aéré. L'évent doit empêcher la pénétration de l'eau car une autre réaction avec les matières déversées peut avoir lieu qui pourrait conduire à une surpression du réservoir.  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.  
Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).  
Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.  
Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les : Stocker dans un récipient fermé. Conserver dans des conte-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## SILVANET™

Version 2.0      Date de révision: 03.10.2024      Numéro de la FDS: 800080004935      Date de dernière parution: 19.07.2022  
Date de la première version publiée: 19.07.2022

aires de stockage et les conteneurs : neurs proprement étiquetés. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.

Précautions pour le stockage en commun : Oxydants forts

Matériel d'emballage : Matière non-appropriée: Aucun(e) à notre connaissance.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produits phytopharmaceutiques visés par le Règlement (CE) no 1107/2009 .

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Ether méthylique du Dipropylène glycol	34590-94-8	TWA	50 ppm 308 mg/m3	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		VLE 8 hr	50 ppm 308 mg/m3	BE OEL
	Information supplémentaire: La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue unepartie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.			
		TWA	10 ppm	Dow IHG
		STEL	30 ppm	Dow IHG
triéthylamine	121-44-8	TWA	2 ppm 8,4 mg/m3	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		STEL	3 ppm 12,6 mg/m3	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		VLE 8 hr	0,5 ppm 2,07 mg/m3	BE OEL
	Information supplémentaire: La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue unepartie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.			
		VLE 15 min	1 ppm 4,14 mg/m3	BE OEL



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## SILVANET™

Version 2.0      Date de révision: 03.10.2024      Numéro de la FDS: 800080004935      Date de dernière parution: 19.07.2022  
Date de la première version publiée: 19.07.2022

Information supplémentaire: La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.			
	TWA	1 ppm	Dow IHG
	STEL	3 ppm	Dow IHG

### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Ether méthylique du Dipropylène glycol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	310 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	65 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	37,2 mg/m <sup>3</sup>
triéthylamine	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	15 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	1,67 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	12,6 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	12,6 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	12,1 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	8,4 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	8,4 mg/m <sup>3</sup>

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Ether méthylique du Dipropylène glycol	Eau douce	19 mg/l
	Sédiment marin	1,9 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	190 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	4168 mg/l
	Sédiment d'eau douce	70,2 mg/kg
	Sédiment marin	7,02 mg/kg
triéthylamine	Sol	2,74 mg/kg
	Eau douce	0,064 mg/l
	Eau de mer	0,0064 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,064 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,1992 mg/kg
	Sol	2,361 mg/kg

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique

Utiliser une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de va-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## SILVANET™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.07.2022
2.0	03.10.2024	800080004935	Date de la première version publiée: 19.07.2022

leur limite d'exposition applicable, une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations.

Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux. Les lunettes de sécurité avec écrans latéraux doivent être conformes à la norme EN 166 ou à une norme équivalente.

Protection des mains

Remarques : Utiliser des gants homologués EN 374 résistants aux produits chimiques: gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Butyl caoutchouc. Polyéthylène chloré. Polyéthylène. Ethylvinylalcool laminé ("EVAL"). Exemples de matières acceptables pour des gants étanches: Caoutchouc naturel ("latex"). Néo-prène. Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"). Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). Viton. Pour un contact prolongé ou fréquemment répété, des gants de classe de protection 5 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 240 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. Pour un contact bref, des gants de classe de protection 3 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 60 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. L'épaisseur des gants n'est pas un bon indicateur du niveau de protection qu'un gant peut procurer contre les substances chimiques vu que ce niveau de protection dépend fortement de la composition spécifique du matériel à partir duquel le gant est fabriqué. En fonction du modèle et du type de matériel, l'épaisseur du gant doit en général être supérieure à 0.35 mm pour offrir une protection suffisante lors de contacts prolongés et fréquents aux substances. À titre d'exception à cette règle générale, il est connu que les gants stratifiés multicouches de moins de 0.35 mm d'épaisseur peuvent offrir une protection prolongée. Les autres matières composant les gants d'une épaisseur inférieure à 0.35 mm peuvent offrir une protection suffisante seulement en cas de bref contact. AVERTISSEMENT: Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combi-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## SILVANET™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.07.2022
2.0	03.10.2024	800080004935	Date de la première version publiée: 19.07.2022

raison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération.

Protection respiratoire : Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables tels qu'une irritation respiratoire, une sensation d'inconfort, se manifeste, ou lorsque cela est indiqué dans l'évaluation des risques du poste de travail. Dans la plupart des cas, aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire; cependant, si un malaise est ressenti, utiliser un appareil respiratoire filtrant homologué.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Jaune à brun
Odeur	: type amine
Seuil olfactif	: Sans odeur
Point/ intervalle de fusion	: Sans objet
Point de congélation	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Inflammabilité	: Non applicable aux liquides
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Donnée non disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## SILVANET™

Version 2.0      Date de révision: 03.10.2024      Numéro de la FDS: 800080004935      Date de dernière parution: 19.07.2022  
Date de la première version publiée: 19.07.2022

---

Point d'éclair : 79 °C  
Méthode: Méthode A9 de la CE, coupelle fermée

Température d'auto-inflammation : Méthode: Méthode A15 de la CE  
Aucun(e) en-dessous de 400°C

pH : 9,1 (20 °C)  
Concentration: 1 %  
Méthode: Electrode de pH  
(suspension aqueuse 1%)

Viscosité  
Viscosité, dynamique : 13,4 mPa.s (40 °C)

Viscosité, cinématique : 13,2 mm<sup>2</sup>/s (40 °C)

Solubilité(s)  
Hydrosolubilité : s'émulsionne dans l'eau

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité : 1,017 gcm<sup>3</sup> (20 °C)  
Méthode: Densimètre numérique

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

Explosifs : Non  
Méthode: CEE A14

Propriétés comburantes : Non

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Tension superficielle : 28,0 mN/m, 25 °C, Méthode A5 de la CE

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## SILVANET™

Version 2.0      Date de révision: 03.10.2024      Numéro de la FDS: 800080004935      Date de dernière parution: 19.07.2022  
Date de la première version publiée: 19.07.2022

---

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité.

#### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.  
Stable dans des conditions normales.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.  
Pas de dangers particuliers à signaler.  
Peut former un mélange poussière-air explosif.

#### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

#### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts  
Des bases fortes

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits.

Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter:

Oxydes de carbone

Oxydes d'azote (NOx)

---

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

##### Toxicité aiguë

##### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 425  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.  
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## SILVANET™

Version 2.0      Date de révision: 03.10.2024      Numéro de la FDS: 800080004935      Date de dernière parution: 19.07.2022  
Date de la première version publiée: 19.07.2022

### Composants:

#### **Sel de triéthylamine du triclopyr:**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2,6 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation  
Remarques: Concentration maximale possible.
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

#### **Fluroxypyr-meptyl:**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 1,16 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation  
Remarques: Concentration maximale pouvant être atteinte..
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

#### **Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg  
Remarques: Pour un ou des produits semblables:
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 4,688 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation  
Remarques: Pour un ou des produits semblables:  
Concentration maximale pouvant être atteinte..
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## SILVANET™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.07.2022
2.0	03.10.2024	800080004935	Date de la première version publiée: 19.07.2022

Remarques: Pour un ou des produits semblables:

### **Alcohols, C12-14(even numbered), ethoxylated:**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 5.000 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

### **triéthylamine:**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 730 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 14,4 mg/l  
Durée d'exposition: 1 h  
Atmosphère de test: vapeur
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 580 mg/kg

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

#### **Produit:**

- Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Irritation légère de la peau  
Remarques : Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

#### **Composants:**

##### **Fluroxypyr-meptyl:**

- Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

##### **triéthylamine:**

- Espèce : Lapin  
Résultat : Provoque de graves brûlures.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## SILVANET™

Version 2.0      Date de révision: 03.10.2024      Numéro de la FDS: 800080004935      Date de dernière parution: 19.07.2022  
Date de la première version publiée: 19.07.2022

---

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

#### Produit:

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Pas d'irritation des yeux  
Remarques : Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

#### Composants:

##### **Sel de triéthylamine du triclopyr:**

Résultat : Irritation des yeux

##### **Alcohols, C12-14(even numbered), ethoxylated:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Corrosif

##### **triéthylamine:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Corrosif

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Produit:

Type de Test : Test sur les ganglions lymphatiques (LLNA)  
Espèce : Souris  
Evaluation : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.  
Méthode : OCDE ligne directrice 429  
Remarques : Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

#### Composants:

##### **Sel de triéthylamine du triclopyr:**

Espèce : Souris  
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

##### **Fluroxypyr-meptyl:**

Espèce : Cochon d'Inde  
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

##### **Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:**

Remarques : Pour un ou des produits semblables:  
N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:  
Aucune donnée trouvée.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## SILVANET™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.07.2022
2.0	03.10.2024	800080004935	Date de la première version publiée: 19.07.2022

---

### **Alcohols, C12-14(even numbered), ethoxylated:**

Espèce : Cochon d'Inde  
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

### **triéthylamine:**

Espèce : Souris  
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

### **Mutagenicité sur les cellules germinales**

#### **Composants:**

##### **Sel de triéthylamine du triclopyr:**

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs.

##### **Fluroxypyr-meptyl:**

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

##### **Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:**

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Pour un ou des produits semblables:, Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

##### **Alcohols, C12-14(even numbered), ethoxylated:**

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs.

##### **triéthylamine:**

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

### **Cancérogénicité**

#### **Composants:**

##### **Sel de triéthylamine du triclopyr:**

Cancérogénicité - Evaluation : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s)., Triclopyr., N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## SILVANET™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.07.2022
2.0	03.10.2024	800080004935	Date de la première version publiée: 19.07.2022

### **Fluroxypyr-meptyl:**

Cancérogénicité - Evaluation : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s)., Fluroxypyr., N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

### **Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:**

Cancérogénicité - Evaluation : Contient du naphtalène qui a provoqué le cancer chez certains animaux de laboratoire., Cependant, l'applicabilité de ceci aux humains n'est pas connue.

### **Alcohols, C12-14(even numbered), ethoxylated:**

Cancérogénicité - Evaluation : N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

### **triéthylamine:**

Cancérogénicité - Evaluation : Les données disponibles ne permettent pas d'évaluer la cancérogénicité.

### **Toxicité pour la reproduction**

#### **Composants:**

#### **Sel de triéthylamine du triclopyr:**

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s)., Triclopyr., Dans des études sur des animaux, on a constaté des effets sur la reproduction seulement aux doses qui ont provoqué des effets toxiques importants chez les parents. Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le fœtus à des doses toxiques pour la mère., N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

#### **Fluroxypyr-meptyl:**

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction. Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le fœtus à des doses toxiques pour la mère., N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

#### **Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:**

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction. Pour un ou des produits semblables:, N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les fœtus des animaux de laboratoire.

#### **Alcohols, C12-14(even numbered), ethoxylated:**

Toxicité pour la reproduction : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## SILVANET™

Version 2.0	Date de révision: 03.10.2024	Numéro de la FDS: 800080004935	Date de dernière parution: 19.07.2022 Date de la première version publiée: 19.07.2022
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

- Evaluation reproduction.  
N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus des animaux de laboratoire.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

#### Produit:

Evaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

#### Composants:

##### **Sel de triéthylamine du triclopyr:**

Evaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

##### **Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:**

Voies d'exposition : Inhalation  
Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

##### **Alcools, C12-14(even numbered), ethoxylated:**

Evaluation : Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déterminer la toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

##### **triéthylamine:**

Voies d'exposition : Inhalation  
Organes cibles : Voies respiratoires  
Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

#### Composants:

##### **Sel de triéthylamine du triclopyr:**

Organes cibles : Reins  
Evaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### Toxicité à dose répétée

#### Composants:

##### **Sel de triéthylamine du triclopyr:**

Remarques : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## SILVANET™

Version 2.0	Date de révision: 03.10.2024	Numéro de la FDS: 800080004935	Date de dernière parution: 19.07.2022 Date de la première version publiée: 19.07.2022
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

---

Reins.

### **Fluroxypyr-meptyl:**

Remarques : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

### **Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:**

Remarques : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas provoquer d'autres effets nocifs importants.

### **triéthylamine:**

Remarques : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

## **Toxicité par aspiration**

### **Produit:**

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

### **Composants:**

#### **Sel de triéthylamine du triclopyr:**

Compte tenu des informations disponibles, aucun danger d'aspiration n'a pu être déterminé.

#### **Fluroxypyr-meptyl:**

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

#### **Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### **Alcools, C12-14(even numbered), ethoxylated:**

Compte tenu des informations disponibles, aucun danger d'aspiration n'a pu être déterminé.

#### **triéthylamine:**

Dans les cas d'ingestion ou de vomissements, ce produit peut être aspiré dans les poumons et provoquer des lésions aux tissus ou aux poumons.

## **11.2 Informations sur les autres dangers**

### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

#### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le rè-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## SILVANET™

Version 2.0      Date de révision: 03.10.2024      Numéro de la FDS: 800080004935      Date de dernière parution: 19.07.2022  
Date de la première version publiée: 19.07.2022

glement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 13,2 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en dynamique  
Méthode: OCDE ligne directrice 203  
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 4,91 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,806 mg/l  
Point final: Inhibition du taux de croissance  
Durée d'exposition: 72 h  
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

CE50r (Lemna gibba): > 93,1 mg/l  
Durée d'exposition: 7 jr  
Type de Test: Inhibition de la croissance  
Méthode: OCDE ligne directrice 221  
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

NOEC (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0,469 mg/l  
Durée d'exposition: 14 jr  
Type de Test: Inhibition de la croissance  
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50: 1.444 mg/kg  
Durée d'exposition: 14 jr  
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)  
Méthode: OCDE ligne directrice 207

Toxicité pour les organismes terrestres : DL50 par voie orale: > 2250 mg/kg poids corporel.  
Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## SILVANET™

Version 2.0	Date de révision: 03.10.2024	Numéro de la FDS: 800080004935	Date de dernière parution: 19.07.2022 Date de la première version publiée: 19.07.2022
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

DL50 par voie orale: > 208,8 µg/abeille  
Durée d'exposition: 48 h  
Espèce: Apis mellifera (abeilles)  
Méthode: OCDE ligne directrice 213

DL50 par contact: > 200 µg/abeille  
Durée d'exposition: 48 h  
Espèce: Apis mellifera (abeilles)  
Méthode: OCDE ligne directrice 214

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Composants:

#### Sel de triéthylamine du triclopyr:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Pour un ou des produits semblables: Matière très toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50 inférieures à 1 mg/L pour les espèces les plus sensibles).

CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): 350 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en semi-statique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (huître américaine (Crassostrea virginica)): 56 - 87 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 107 mg/l  
Point final: Inhibition du taux de croissance  
Durée d'exposition: 72 h

CE50r (cyanophycée Anabaena flos-aquae): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Inhibition de la croissance

CE50 (Lemna gibba): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 7 jr  
Type de Test: Inhibition de la croissance

CE50r (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0,241 mg/l

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## SILVANET™

Version 2.0	Date de révision: 03.10.2024	Numéro de la FDS: 800080004935	Date de dernière parution: 19.07.2022 Date de la première version publiée: 19.07.2022
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Durée d'exposition: 14 jr  
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

NOEC (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0,0191 mg/l

Durée d'exposition: 14 jr  
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité pour les organismes terrestres : Remarques: Sur le plan alimentaire, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (CL50 > 5000 ppm). Sur le plan aigu, le produit est modérément toxique pour les oiseaux (DL50 entre 51 et 500 mg/kg).

DL50 par voie orale: 300 mg/kg poids corporel.  
Espèce: *Colinus virginianus* (Colin de Virginie)

CL50 par voie alimentaire: 11622 mg/kg par voie alimentaire.  
Espèce: *Colinus virginianus* (Colin de Virginie)

DL50 par contact: > 100 µg/abeille  
Durée d'exposition: 48 h  
Espèce: *Apis mellifera* (abeilles)

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Fluroxypyr-meptyl:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Matière très toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50 inférieures à 1 mg/L pour les espèces les plus sensibles).

CL50 (*Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)): > 0,225 mg/l

Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (*Daphnia magna* (Grande daphnie )): > 0,183 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (diatomée de l'espèce de la navicule): 0,24 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## SILVANET™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.07.2022
2.0	03.10.2024	800080004935	Date de la première version publiée: 19.07.2022

CE50b (algue de l'espèce du Scenedesmus): > 0,47 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 1,410 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

CE50r (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0,075 mg/l  
Durée d'exposition: 14 jr

NOEC (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0,031 mg/l  
Durée d'exposition: 14 jr

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0,32 mg/l  
Espèce: Truite Arc En Ciel (Oncorhynchus mykiss)

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50: > 1.000 mg/kg  
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

Toxicité pour les organismes terrestres : Remarques: Sur le plan aigu, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg).  
Sur le plan alimentaire, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (CL50 > 5000 ppm).

DL50 par voie orale: > 2000 mg/kg poids corporel.  
Durée d'exposition: 5 jr  
Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

CL50 par voie alimentaire: > 5000 mg/kg par voie alimentaire.  
Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

DL50 par voie orale: > 100 microgrammes/abeille  
Durée d'exposition: 48 h  
Espèce: Apis mellifera (abeilles)

DL50 par contact: > 100 microgrammes/abeille  
Durée d'exposition: 48 h  
Espèce: Apis mellifera (abeilles)

### Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2 - 5 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnies): 3 - 10 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité pour les : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 11



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## SILVANET™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.07.2022
2.0	03.10.2024	800080004935	Date de la première version publiée: 19.07.2022

algues/plantes aquatiques mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Alcohols, C12-14(even numbered), ethoxylated:

Toxicité pour les poissons : CE50 (Poisson): 0,876 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en semi-statique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,39 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Statique

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Les algues): 0,41 mg/l  
Point final: Taux de croissance  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Statique

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0,28 mg/l  
Durée d'exposition: 30 jr  
Espèce: Poisson  
Type de Test: dynamique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,77 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnies  
Type de Test: Essai en dynamique

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

### triéthylamine:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Truite Arc En Ciel (Oncorhynchus mykiss)): 36 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en dynamique  
Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (cladocère Ceriodaphnia dubia): 17 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 8 mg/l

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## SILVANET™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.07.2022
2.0	03.10.2024	800080004935	Date de la première version publiée: 19.07.2022

- Point final: Taux de croissance  
Durée d'exposition: 72 h
- NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 1,1 mg/l  
Point final: Taux de croissance  
Durée d'exposition: 72 h
- Toxicité pour les microorganismes : EC10 (Pseudomonas putida ( Bacille Pseudomonas putida)): 71 mg/l  
Point final: Inhibition de la croissance  
Durée d'exposition: 17 h  
Type de Test: Statique
- CE50 (Pseudomonas putida ( Bacille Pseudomonas putida)): 95 mg/l  
Point final: Inhibition de la croissance  
Durée d'exposition: 17 h  
Type de Test: Statique
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : LOEC: > 100 mg/l  
Point final: mortalité  
Durée d'exposition: 60 jr  
Espèce: Truite Arc En Ciel (Oncorhynchus mykiss)  
Type de Test: Essai en semi-statique
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 7,1 mg/l  
Point final: mortalité  
Durée d'exposition: 7 jr  
Espèce: Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)  
Type de Test: Essai en semi-statique
- LOEC: 14 mg/l  
Point final: mortalité  
Durée d'exposition: 7 jr  
Espèce: Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)  
Type de Test: Essai en semi-statique

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Composants:

##### **Sel de triéthylamine du triclopyr:**

- Biodégradabilité : Résultat: N'est pas biodégradable  
Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Triclopyr.  
En se basant sur les normes rigoureuses des tests de l'OCDE, on ne peut considérer ce produit comme étant facilement biodégradable; cependant, ces résultats n'indiquent pas nécessairement que le produit ne soit pas biodégradable dans des conditions environnementales.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## SILVANET™

Version 2.0      Date de révision: 03.10.2024      Numéro de la FDS: 800080004935      Date de dernière parution: 19.07.2022  
Date de la première version publiée: 19.07.2022

### Fluroxypyr-meptyl:

Biodégradabilité : Résultat: N'est pas biodégradable  
Biodégradation: 32 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: OECD Ligne directrice 301D ou Equivalente  
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Echec

ThOD : 2,2 kg/kg

Stabilité dans l'eau : Type de Test: Hydrolyse  
Dégradation par périodes de demi-vie: 454 jr

### Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:

Biodégradabilité : Remarques: Ce produit est intrinsèquement biodégradable. Il atteint plus de 20 % de biodégradation dans les tests de l'OCDE sur la biodégradabilité intrinsèque.

### Alcohols, C12-14(even numbered), ethoxylated:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 95 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Remarques: Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment.

### triéthylamine:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 96 %  
Durée d'exposition: 21 jr  
Méthode: OECD Ligne directrice 301A ou Equivalente  
Remarques: Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment.

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

### Composants:

#### Sel de triéthylamine du triclopyr:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

#### Fluroxypyr-meptyl:

Bioaccumulation : Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)  
Facteur de bioconcentration (FBC): 26  
Méthode: Mesuré

Coefficient de partage: n-octanol/eau :

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## SILVANET™

Version 2.0	Date de révision: 03.10.2024	Numéro de la FDS: 800080004935	Date de dernière parution: 19.07.2022 Date de la première version publiée: 19.07.2022
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

log Pow: 5,04  
Méthode: Mesuré  
Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

### Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: Pas de données disponibles pour ce produit.  
Pour un ou des produits semblables:  
Potentiel élevé de bioconcentration (FBC > 3000 ou Log Pow entre 5 et 7).

### Alcohols, C12-14(even numbered), ethoxylated:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 12,7 - 237

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 4,22 - 7  
Remarques: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

### triéthylamine:

Bioaccumulation : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)  
Durée d'exposition: 42 jr  
Concentration: 0,05 mg/l  
Facteur de bioconcentration (FBC): < 4,9  
Méthode: Mesuré

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1,45  
Méthode: Mesuré  
Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

## 12.4 Mobilité dans le sol

### Composants:

#### Sel de triéthylamine du triclopyr:

Répartition entre les compar- : Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).  
timents environnementaux : Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

#### Fluroxypyr-meptyl:

Répartition entre les compar- : Koc: 6200 - 43000  
timents environnementaux : Remarques: Devrait être relativement immobile dans la terre  
(Koc > 5000).

### Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène:

Répartition entre les compar- : Remarques: Aucune donnée trouvée.  
timents environnementaux

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## SILVANET™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.07.2022
2.0	03.10.2024	800080004935	Date de la première version publiée: 19.07.2022

### **Alcohols, C12-14(even numbered), ethoxylated:**

Répartition entre les compar- : Koc: 464,2 - 7064  
timents environnementaux Remarques: Le potentiel de mobilité dans le sol est faible (Koc entre 500 et 2 000).

### **triéthylamine:**

Répartition entre les compar- : Koc: 11 - 146  
timents environnementaux Méthode: Estimation  
Remarques: Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

### **Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### **Composants:**

#### **Sel de triéthylamine du triclopyr:**

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

#### **Fluroxypyr-meptyl:**

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

#### **Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:**

Evaluation : La substance n'est pas persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. La substance n'est pas très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

#### **Alcohols, C12-14(even numbered), ethoxylated:**

Evaluation : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

#### **triéthylamine:**

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## SILVANET™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.07.2022
2.0	03.10.2024	800080004935	Date de la première version publiée: 19.07.2022

---

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

#### Composants:

##### **Sel de triéthylamine du triclopyr:**

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

##### **Fluroxypyr-meptyl:**

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

##### **Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène:**

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

##### **Alcohols, C12-14(even numbered), ethoxylated:**

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

##### **triéthylamine:**

Potentiel de destruction de l'ozone : Réglementation: (Mise à jour: 27/06/2012 KS)  
Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les contenants conformément aux recommandations portées sur l'éti-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## SILVANET™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.07.2022
2.0	03.10.2024	800080004935	Date de la première version publiée: 19.07.2022

quette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur.

Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur.

Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR	:	UN 3082
RID	:	UN 3082
IMDG	:	UN 3082
IATA	:	UN 3082

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Ester de 1-méthylheptyle du fluroxypr, Triclopyr Triéthylamine Salt)
RID	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Ester de 1-méthylheptyle du fluroxypr, Triclopyr Triéthylamine Salt)
IMDG	:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Fluroxypr 1-méthylheptyl ester, Triclopyr Triéthylamine Salt)
IATA	:	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Fluroxypr 1-méthylheptyl ester, Triclopyr Triéthylamine Salt)

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADR	:	9
RID	:	9
IMDG	:	9
IATA	:	9

#### 14.4 Groupe d'emballage

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## SILVANET™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.07.2022
2.0	03.10.2024	800080004935	Date de la première version publiée: 19.07.2022

### ADR

Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M6  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9  
Code de restriction en tunnels : (-)

### RID

Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M6  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9

### IMDG

Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9  
EmS Code : F-A, S-F  
Remarques : Stowage category A

### IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964  
Instruction d'emballage (LQ) : Y964  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Miscellaneous

### IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964  
Instruction d'emballage (LQ) : Y964  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Miscellaneous

## 14.5 Dangers pour l'environnement

### ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

### RID

Dangereux pour l'environnement : oui

### IMDG

Polluant marin : oui (Fluroxypyr 1-méthylheptyl ester, Triclopyr Triéthylamine Salt)

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Polluants marins désignés sous les numéros ONU 3077 et 3082, en emballages individuels ou groupés, contenant une quantité nette paremballage individuel ou intérieur de 5 L ou moins pour



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## SILVANET™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.07.2022
2.0	03.10.2024	800080004935	Date de la première version publiée: 19.07.2022

les liquides, ou ayant une masse nette par emballage individuel ou intérieur de 5 kg ou moins pour les solides. Peuvent être transportés en tant que marchandises non dangereuses conformément à la section 2.10.2.7 du code IMDG, à la disposition spéciale A197 de l'AITA et à la disposition spéciale 375 de l'ADR/RID.

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Non applicable

Règlement (CE) relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. E1 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Numéro d'enregistrement : 8629P/B

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance lorsqu'elle est utilisée pour les applications spécifiées.

Le mélange est évalué dans le cadre des dispositions du Règlement (CE) No.1107/2009.

Se référer à l'étiquette pour les informations concernant l'évaluation de l'exposition.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## SILVANET™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.07.2022
2.0	03.10.2024	800080004935	Date de la première version publiée: 19.07.2022

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Sources et références des informations

Cette FDS est préparée par les Services de Règlementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

#### Texte complet pour phrase H

H225	: Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	: Liquide et vapeurs inflammables.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H304	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	: Toxique par contact cutané.
H314	: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	: Toxique par inhalation.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H336	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Asp. Tox.	: Danger par aspiration
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Flam. Liq.	: Liquides inflammables
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
STOT RE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2000/39/EC	: Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif
BE OEL	: Valeurs limites d'exposition professionnelle
Dow IHG	: Dow IHG
2000/39/EC / TWA	: Valeurs limites - huit heures
2000/39/EC / STEL	: Limite d'exposition à court terme
BE OEL / VLE 8 hr	: Valeur limite

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## SILVANET™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.07.2022
2.0	03.10.2024	800080004935	Date de la première version publiée: 19.07.2022

BE OEL / VLE 15 min	:	Valeur courte durée
Dow IHG / STEL	:	Valeur limite à courte terme
Dow IHG / TWA	:	Valeur limite de moyenne d'exposition

ADR - Accord concernant le transport international de marchandises dangereuses sur le réseau routier; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; EmS - Plan d'urgence; ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; (Q)SAR -(Quantitative) Relation structure/activité; RID - Règlements concernant le transport international des marchandises dangereuses par voie ferrée; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; UN - Nations unies. EC-Number - Numéro de la communauté européenne REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques.

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

Skin Sens. 1B	H317
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410

#### Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Code du produit: GF-1122

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR